SION, MARDI 26 JUILLET 1932 — PARAISSANT LES MARDI, JEUDI ET SAMEDI — No 85 — 29e ANNEE

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS
ET DE SION

Administration et expédition: IMPRIMERIE GESSLER, SION
Téléphone No 46 — Compte de Chèques postaux No II c 84

ABONNEMENT: Suisse un an Fr. 8.—. 6 mois Fr. 4.50. 3 mois Fr. 2.50. Etranger un an Fr. 20.—
ANNONCES: La ligne millimètre: Canton 8 ct. Suisse 10 ct. Etranger 12 ct. RÉCLAMES: 20 ct.
Régie des annonces: ANNONCES-SUISSES S. A. à SION, Genève, Lausanne et succursales

Notre assurance contre les accidents auprès de la „Zurich" est valable pour l'abonné et son épouse, conformément aux conditions générales d'assurance.

Les conditions de notre assurance sont de:
Fr. 1000.- en cas d'invalidité totale
Fr. 500.- en cas de mort } **par assuré**
Il n'est dû aucune indemnité pour invalidité partielle.

Chronique valaisanne

A propos d'un incident. — L'interprétation d'un faux. — Les précisions du «Nouvelliste».

Tout d'abord, deux mots au «Volksfreund». Ce journal revient sur l'incident Imboden auquel il donne une ampleur ridicule. Il ne nous appartient pas d'ouvrir une enquête approfondie au sujet de cet étudiant et de ses examens.

Simplement nous constatons que le Conseil d'Etat, **tout entier**, a jugé son admission régulière, au barreau. Voilà tout.

Dès lors quand le rédacteur du «Volksfreund» prétend que nous soutenons M. le conseiller d'Etat Pitteloud dans cette «affaire» il radote, et s'il a des griefs à formuler, il doit logiquement s'en prendre au Gouvernement et non point seulement à l'un de ses membres.

Mais il aurait tort de s'attarder à ce sujet de dispute au moment même où de plus grands débats se préparent.

Car il peut bien penser qu'après Tourtemagne et Mœrel, il y aura des évènements intéressants, ailleurs.

Il serait vraiment trop beau que le scandale ait pu se limiter à ces deux régions alors que le régime actuel engendre inévitablement les abus les plus écœurants. Mais procédons par ordre, et pour l'instant, ne quittons pas le Haut-Valais des yeux. Il sera toujours assez tôt d'examiner certains faits dans le Centre et le Bas. On ne perdra rien pour attendre.

***

Dernièrement un correspondant du «Confédéré» se demandait si vraiment on avait falsifié la lettre envoyée au Conseil Communal par M. Oggier, en 1931.

Il semblait en douter, en dépit de nos affirmations formelles.

Peut-être est-il édifié maintenant sur les procédés de certains équilibristes.

Le faux est patent. Chacun doit le reconnaître, y compris le «Courrier de Sion»:

«Au mois de mai 1932, écrit-il, M. Fritz Oggier donne sa démission de commandant du feu. En même temps que cette nouvelle démission, la lettre de M. Oggier démissionnant de ses fonctions de conseiller en 1931, revient à l'Etat, **surchargée, il** est vrai.»

On peut tiquer sur le style, il n'en est pas moins clair qu'un aveu transparait au milieu de ce charabias.

Mais les déclarations du petit journal sédunois ne sont pas une référence. Il y a mieux: Dans une mise au point adressée au «Volksfreund», M. le conseiller d'Etat Escher confirme en tout points les précisions du «Briger Anzeiger» et les nôtres.

C'est lui qui découvrit le pot aux roses dans les bureaux du Département de l'Intérieur. Il fit constater la falsification à M. Roh devant témoin: la lettre avait été maquillée!

Nier le fait serait maladroit. L'expliquer ou le justifier deviendrait impossible. Il ne reste aux serviteurs des politiciens qu'à le réduire à sa plus simple expression.

Et c'est à cela qu'ils s'emploient.

M. Oggier fut victime d'un faux en écriture publique.

Or, ce délit est considéré non point comme une vétille. Il est grave et peut entraîner des sanctions sévères.

Qu'il apparaisse à certains comme insignifiant, voilà qui dépeint leur mentalité sous son jour le plus inquiétant.

Il y a des gens qui trouveront toujours drôle une canaillerie, et toujours naturelle.

C'est une question d'interprétation, ou de tempérament.

Constatons simplement que la fasification de Tourtemagne a causé moins d'indignation dans les milieux du Département de l'Intérieur que dans les autres:

Il y à là, nous paraît-il, un excellent sujet de méditation.

Le «Courrier de Sion» ironise avec lourdeur sur cette affaire. Hélas! Au poste où il est, son rédacteur finit par se familiariser avec tous les scandales. Et nous serons le dernier à nous étonner qu'il les considère à la légère. Il en voit asez pour en prendre insensiblement l'habitude.

Mais se mettra-t-il, dans l'esprit que ce qui parait normal aux amis de M. Troillet ou de M. Petrig, ne l'est plus pour les autres?

Que voulez-vous: si vous estimez une falsification excusable, on aurait tort de discuter plus longtemps avec vous ou de soutenir le contraire. Il suffit de souligner que nous professons deux opinions différentes.

Tout s'explique, et la nomination d'un préfet incompétent à Mœrel n'est qu'une illustration de plus d'un régime assez corrompu pour laisser le champ libre aux abus les plus révoltants et pour sacrifier l'intérêt du pays aux ambitions électorales.

Seulement, ce n'est pas sans réactions que les citoyens valaisans accepteront ça.

Ou sinon ce serait à désespérer de leur bon sens et de leur esprit de justice.

***

— «Rien n'est plus facile, écrit M. Haegler, que de nier l'évidence.»

Et il le prouve aussitôt en feignant d'ignorer nos sentiments. Après les événements de ces derniers jours, comprendra-t-il enfin que ce n'est pas le progrès que nous combattons, mais des excès sans nom?

Nous l'avions mis au défi, de citer un retrograde assez endurci pour s'opposer au développement du canton.

Naturellement, M. Haegler se dérobe.

Il voit des adversaires de la «politique de progrès» dans les chiffres des scrutins des diverses votations populaires et dans la question des caves coopératives. Sans doute, il pense aux routes. Or, faut-il lui rappeler que tout en approuvant l'achèvement du réseau routier, nous avons été nombreux à déplorer les dépassement des devis et les combinaisons des entrepreneurs et des communes.

Quant à la création des caves coopératives, elle n'aurait pas rencontré tant d'opposition, si M. Troillet ne s'était aliéné le concours des marchands de vins, et s'il n'avait créé des incidents par son intransigeance et par le scandale évident des prêts.

Sans donc oser dénoncer des arriérés, M. Haegler se confine, ainsi que nous l'avions supposé, dans des allusions. Il égratigne à son tour M. le président Kuntschen qu'il avait représenté dernièrement comme un magistrat émérite, et d'anciens conseillers d'Etat.

Or, ni M. Kuntschen, ni M. Burgener, ni aucun de ces Messieurs n'ont jamais collaboré à la «Feuille d'Avis du Valais.»

Et si l'un ou l'autre a manqué d'audace ou de cran, M. Haegler osera-t-il affirmer qu'ils sont opposés au progrès?

Voilà la question. Elle est simple et directe. Nous attendons toujours la réponse.

M. Haegler a déclaré que des aigris inspiraient notre organe et déversaient leur bile en nos colonnes.

Qu'il le prouve ou qu'il consente à regarder le mal où il est: dans le malaise auquel on voudrait échapper, et dont le parti conservateur — dans ses éléments les plus sains — ne veut pas être atteint!

Assez de compromis, de ruses!

Le coup d'éponge, il faut le remplacer par le coup de balai! *A. M.*

Le procès Gorguloff

C'est aujourd'hui, comme on le sait, que les débats du procès Gorguloff commencent, et trois audiences sont prévues. L'affaire a été inscrite la dernière au rôle des Assises de la 2ème session du mois, afin que les débats puissent être prolongés au-delà du terme prévu si la nécessité en apparaissait.

Mais cette éventualité n'est guère à envisager en l'état actuel des faits tout au moins.

A moins d'événements ou d'incidents que l'on considère comme improbables, l'arrêt sera donc rendu mercredi.

Les témoins, en effet, sont peu nombreux. Ceux qui ont vu la scène du drame et desquels on ne peut attendre qu'une déposition d'intérêt épisodique; quelques compatriotes de l'accusé, parmi lesquels Lazareff, le seul dont la déposition pourrait être susceptible d'animer l'audience, si l'on en excepte toutefois le témoignage de Mme Gorguloff; les fonctionnaires de la sûreté générale qui ont fait l'enquête de police en France, à Prague, à Berlin et à Bruxelles, enfin, les médecins experts.

C'est sur la déposition des experts que portera l'essentiel du débat.

Leur conclusion sera discutée par les docteur Legrain, Logre et Lvoff, et ce sera vraisemblablement la partie la plus longue du procès.

La défense demandera à la Cour de permettre aux trois savants médecins aliénistes d'examiner et d'interroger l'accusé pendant la suspension d'audience. Il n'est pas impossible que cette demande amène M. Henri Géraud à prendre ses conclusions.

Par ailleurs, le tournoi d'éloquence à n'en pas douter, sera prestigieux et retentissant, mais à coup sûr de courte durée. On donne déjà les indications suivantes: deux heures pour le réquisitoire du procureur général Donat-Guigue, une heure tout au plus pour la plaidoirie de M. Henri Géraud. M. Marcel Roger, qui prendra la parole le premier, ne dépasserait pas une demi-heure. On a les meilleures raisons de croire fondés ces rassurants pronostics.

Quelle sera l'attitude de Gorguloff à l'audience?

Conte bleu

(Nouvelle inédite)

La vit-il le premier, ou fut-ce elle qui sourit la première? Nous laissons au lecteur le soin d'en décider. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que par sa beauté il était digne d'elle.

Il s'appelait Parsifal, elle avait nom Blandine. Héritière d'une couronne, la beauté l'eût fait reine. Aussi les gentilshommes affluaient à sa cour. Mais qu'ils vinssent du Nord, de l'aube ou du midi, il n'empêche qu'ils étaient gentiment éconduits.

Ni l'or ni la grandeur n'intéressaient Blandine. Les dons les plus précieux valaient moins à ses yeux que la dernière des fleurs que lui cueillait son page.

Ce page digne d'envie était digne d'estime. Il n'était pas issu d'une illustre lignée, mais Dieu qui crée de boue l'empereur et le manant, ne les juge qu'au mérite.

A l'occasion d'une fête où la cour toute entière était allé se divertir sous les ombrages du parc, une brillante compagnie, assise près d'un pommier, recevait joyeusement des mains de Parsifal les fruits étincelants dont il brisait les tiges.

Tout à coup la princesse, de sa fine et blanche main, tendit au jouvenceau un des fruits parfumés en disant d'une voix douce:

— Tenez, mon pauvret! C'est bien votre tour!

A peine Parsifal fut-il à l'écart, que certain d'agir sans être observé, il chercha la pomme cachée dans son sein, et la partagea avec précaution. Alors, ô surprise! il vit un billet glissé dans le fruit et plié en quatre, et l'ayant ouvert, il lut ce qui suit:

« Salut! Parsifal, qui de tous les pages, de près et de loin, êtes le plus aimable. Vous m'avez séduite et je vous ai plu, du premier moment où nous nous sommes vus.

« Je n'aurai de repos et vous n'aurez de cesse que quand nos destinées pourront enfin s'unir.

« Quittez donc le palais sur le coup de minuit, rendez-vous dans le parc, et allez jusqu'à l'arbre où nos mains se sont jointes. L'amour vous y attend; je n'en dis pas plus long. »

Ce message réticent parut doux au jeune homme, doux et énigmatique comme le bruit d'un baiser. Il le lut et relut sans jamais se lasser.

Sur le coup de minuit, quand la lune fut levée, le furtif amoureux s'échappa de son lit, et sur la pointe des pieds se coula au-dehors.

Quand il fut arrivé au lieu du rendez-vous, il y eut un frémissement dans les branches des halliers, et deux bras nus et frais se nouèrent à son cou. (Ah! l'aimable surprise!) En même temps une voix douce disait à son oreille: « Blandine! »

Avant qu'il pût répondre, elle lui ferma la bouche d'un baiser. Puis elle se faufila à travers les broussailes, et lui prenant la main, l'entraîna à sa suite.

— Viens-tu, joli cœur, la lune est couchée. Les fleurs se referment et les nuits sont froides. Il nous faut un toit pour nous préserver des rosées nocturnes.

Ce disant, elle le mène à travers les halliers, et ils débouchent bientôt devant le seuil obscur d'une mystérieuse caverne.

Avec sa petite lampe, elle lui indique la route, et sans hésitation s'enfonce dans l'ombre opaque. Cependant le danger les guette à son insu, car les yeux des jaloux ne se ferment jamais.

Du fond de la Castille il est venu un prince, que porte un étalon noir comme l'aile des nuits, et que suivent quatre mules chargées d'objets de prix.

Il renfle sa poitrine et cambre le torse. Avec la véhémence ordinaire de sa race, il aspire à la main de la princesse Blandine.

Comme ses prédécesseurs il se voit éconduit, à sa rage, de ce fait, ne connaît plus de bornes. Il se jure qu'il aura sa revanche tôt ou tard.

Cette nuit, précisément, il se trouve dans le parc, roulant dans son esprit des projets de vengeance. Un murmure étouffé parvient à son oreille. Il reconnaît la voix de la princesse Blandine! Pas une parcelle du dialogue ne lui échappe. Il se mord la moustache et frappe la terre du pied.

— Je m'en vais de ce pas tout révéler au roi!

Il se hâte de gravir le perron du palais. Aucune patrouille nocturne, aucun garde ne l'arrête. Il se présente enfin à la porte du roi.

— Mon gracieux souverain, levez-vous, je vous prie! Celle qui vous doit le jour déshonore vos cheveux blancs! Tandis que vous dormez, la princesse votre fille fuit indignement avec un des pages!

Le roi se mord les lèvres et rougit de colère. Un sursaut le secoue à ces paroles perfides, qui tombent comme le tonnerre dans son oreille. L'héritière de son nom lui était plus précieuse que sa couronne elle-même.

— Misérable couard! Je t'arracherai ta langue de calomniateur, je la jetterai aux chiens! La hache de mon bourreau répandra ton vil sang!

— Faites comme il vous plaîra. Ce que j'ai dit est vrai, et si vous en doutez, vous n'avez qu'à me suivre.

Le roi, exaspéré, revêt son armure de bataille et s'élance sur les traces du dénonciateur. Ils s'enfoncent dans les bois, à travers les broussailles, et parviennent promptement devant le souterrain.

C'était sur l'emplacement d'un pavillon de chasse dont les murs fissurés étaient tombés en ruines. La galerie souterraine était restée intacte et se dissimulait sous le lierre et les ronces.

Aucune trace de sentier n'y était plus visible, mais à force de chercher, les deux hommes découvrirent l'entrée de la cachette.

La lumière d'une veilleuse éclairait la galerie, et bientôt ils parvinrent à une porte de chêne. Le roi s'arrêta net et changea de couleur.

— Maintenant, Sire, ouvrez l'œil! Appliquez votre oreille au trou de la serrure!

Et tandis que le roi écoute avec angoisse, le voilà tour à tour qui pâlit et rougit. Lui aussi il entend les amoureux murmures et les tendres baisers.

— Blandine ,ma chérie, tu m'as affolé! Suspens tes ardeurs! Redoute pour ma vie l'excès du bonheur!

— Je te dois, Blandine, l'essor de ma vie, l'éveil de mon âme!

— Demeure pour le monde ma fière suzeraine, mais daigne la nuit m'aimer en secret!

N'eusses-tu pour abri qu'un auvent de chaume, je ne t'aimerais pas moins. Mais telle que tu es, parfois ton amour m'effraie en secret.

— Enfant, d'où te viennent de pareilles idées? Ne suis-je à tes yeux pas plus aujourd'hui qu'une fille de roi? De tout ce qui m'entoure je n'estime que toi!

— Blandine, ma chérie, qu'est-ce qu'un serment de femme? Peut-être demain tu l'auras rompu. Tu m'auras trahi pour l'amour d'un prince.

Le vent qui s'élève et la mer qui monte inspirent ces désirs au cœur des mortels. Le vent s'est calmé, la mer se retire, l'amour s'est enfui.

— Tais-toi ou je frappe! Qu'as-tu osé dire? Tu blasphèmes ainsi!

— Le vent qui s'élève et la mer qui monte peuvent bien ralentir leur double mouvement; mais l'éternité du vent et des vagues garantissent aussi celle de notre amour.

— Amie, pardonne-moi; mon cœur est inquiet. L'avenir m'apparaît de plus en plus sombre... La fatalité rompra cet anneau que la main du prêtre n'a pas béni.

— Tu te trompes; le Ciel n'est pas si cruel! Bannis ces fantômes; contente-toi d'aimer! Tu trembles, et tes lèvres impriment sur les miennes le sceau du serment de fidélité.

A ces derniers mots, le roi grince des dents. Le guide pince les lèvres et tous deux ont peine à se contenir.

De nouveau s'élève la voix du jeune homme:

— Les étoiles se couchent, l'horizon pâlit; la brise se lève; le jour grandit. Adieu ma mignonne! mon trésor, adieu!

La lampe s'éteint et le coq chante...

Maintenant graduellement tous les bruits se sont tus, et l'on ne perçoit plus que la chanson de l'eau qui rebondit des feuilles.

— Halte! crient les deux espions, et Parsifal recule.

— Te voilà donc, parjure, faussaire, larron d'honneur! Reçois encore ceci et ceci pour ta peine!

— Sainte Vierge, miséricorde! Blandine, ils m'ont tué!

Ainsi le pauvret, et sur l'heure il expire.

Alors le Castilllan, encore grinçant des dents, lui met le cœur à nu, et d'une voix triomphante:

— Eh! bien, cher petit cœur, où donc est votre amour?

Cependant la princesse ne se doutait de rien. L'épaisse voûte du couloir interceptait tout bruit. Mais lorsque le soleil eut achevé sa course et qu'apparut à l'Est la lune énorme et ronde, elle entendit la porte de la chambre s'ouvrir et les gardes s'écarter devant un messager aux vêtements de deuil. Il portait un anneau sur un coussin de velours, et cet anneau brisé était taché de sang. Un second messager aux vêtements de pourpre portait sur un plateau une urne funéraire; un troisième, habillé de velours noir et d'argent, tenait une lettre en main, avec le sceau du roi.

Aussitôt que Blandine eut parcouru cette lettre, elle poussa un grand cri et retomba mourante. C'est maintenant que la prophétie s'accomplissait, et le cours éternel prescrit aux éléments lui était le garant d'une douleur éternelle.

La lumière du jour perçait les hallliers, et le vent de l'aube encensait les branches; mais partout régnait un vaste silence; l'ombre était muette et le nid sans voix. L'ancien rendez-vous de deux âmes inquiètes, aujourd'hui encore, se voit dans les bois. C'était autrefois leur chambre nuptiale. Maintenant c'est la tombe où le couple dort. Le vent y balaie le sable d'or...

(Urses. Adapté de Burger.)

La réductions des armements

Le secrétariat de la conférence pour la réduction et la limitation des armements a publié officiellement le projet de résolution proposé par M. Bénès à la commission générale.

En voici le texte:

I

La conférence pour la réduction et la limitation des armements,

Rappelant ses résolutions des 19 et 20 avril 1932,

Maintenant fermement sa détermination d'accomplir une première étape décisive comportant une réduction substantielle des armements, sur la base de l'article 8 du pacte de la S. d. N., et comme conséquence naturelle des obligations résultant du pacte Briand-Kellogg,

Saluant cordialement l'initiative que le président des Etats-Unis a prise,

Considérant en même temps le projet de convention de la commission préparatoire, les déclarations et propositions faites à la conférence par nombre de délégations, et les rapports des diverses commissions de la conférence;

Décide, dès maintenant, et à l'unanimité, en s'inspirant des principes généraux qui sont à la base de la déclaration du président Hoover:

1. Qu'il sera effectué une réduction substantielle des armements mondiaux qui devra être appliquée d'ensemble par une convention générale aux armements terrestres, navals et aériens.

2. Qu'un but essentiel à atteindre est de réduire les moyens de l'agression.

II

Conclusions de la première phase de la Conférence

La Conférence constatant qu'un accord a dès maintenant pu être réalisé sur un certain nombre de points importants, décidée, sans préjudice d'accords ultérieurs plus étendus, d'enregistrer d'ores et déjà les mesures concrètes de désarmement qui suivent et qui sont considérées comme devant faire partie de la convention générale à intervenir. Elle décide, en outre, d'arrêter certains principes pour servir de base à de nouvelles réductions d'armements et de déterminer la procédure nécessaire en vue de poursuivre activement ses travaux.

1. Forces aériennes

La Conférence enregistre, dans la présente phase de ses travaux, les conclusions suivantes:

1. Toute attaque aérienne dirigée contre les populations civiles sera prohibée de manière absolue.

2. Les hautes parties contractantes s'engageront à abolir entre elles tout bombardement aérien, sous condition d'accord sur des mesures à adopter pour rendre effective l'observation de cette interdiction. Ces mesures devraient comprendre les suivantes:

a) L'aéronautique militaire fera l'objet d'une limitation numérique et de restrictions des caractéristiques des aéronefs.

b) L'aéronautique civile sera soumise à une réglementation et à une publicité intégrale. En outre, les aéronefs civils, dont les caractéristiques dépasseraient les limites fixées, seront soumis (sauf pour quelques régions où un tel régime ne convient pas), à un régime international capable d'empêcher efficacement l'emploi illicite de ces aéronefs.

(suite en 2me page)

La réduction des armements

(Suite de la première page)

2. Forces terrestres

a) Artillerie terrestre: sera communiqué ultérieurement.

b) Chars de combat: le tonnage unitaire maximum des chars de combat sera limité.

3. Guerre chimique, bactériologique et incendiaire: la guerre chimique, bactériologique et incendiaire est interdite dans les conditions recommandées à l'unanimité par le comité spécial.

4. Contrôle: il sera institué une commission permanente du désarmement ayant, d'une manière générale, comme constitution et prérogatives, celles qui sont esquissées dans la partie VI du projet de convention de la commission préparatoire de la Conférence du désarmement avec telle extension de pouvoir qu'il apparaîtra nécessaire à la Conférence pour permettre une application effective de la convention.

1. Toute artillerie lourde terrestre dont le calibre sera compris entre toutes limites de calibres maxima fixés comme il est dit au paragraphe II ci-dessous, sera limitée au nombre;

2. La convention limitera le calibre maximum de l'artillerie terrestre.

A condition qu'une méthode efficace soit établie pour empêcher la transformation rapide de l'artillerie sur affûts fixes en artillerie mobile, différents maxima pourront être fixés comme suit:

a) Une limite maximum pour le calibre de l'artillerie de côtes, lequel ne sera pas inférieur au calibre maximum de l'artillerie navale;

b) Une limite maximum pour le calibre de l'artillerie des organisations de défense permanente des frontières et des places fortes;

c) une limite maximum pour le calibre de l'artillerie mobile terrestre (autre que l'artillerie employée pour la défense des côtes.)

III

Préparation de la seconde phase de la Conférence

La Conférence invite le bureau à continuer ses travaux pendant la période d'ajournement.

Les questions qui seront soumises aux études des Etats et dont ils devront communiquer les résultats au bureau ont trait:

1. Effectifs

Il sera effectué une stricte limitation ainsi qu'une réduction réelle des effectifs. A cette fin, la Conférence invite le bureau à examiner avec le concours de telles délégations qu'il jugera utile la proposition du président Hoover concernant les effectifs. Ces études devront être conduites en tenant compte pour chaque pays des conditions qui lui sont imposées pour sa défense ainsi que du nombre et du caractère de ses forces.

2. Limitation des dépenses de défense nationale

La Conférence décidera, à la reprise de ses travaux, en tenant compte des conditions particulières de chaque Etat, quel système de limitation et de publicité des dépenses pour la défense nationale procurera aux peuples la meilleure garantie d'un allègement de leurs charges financières et empêchera que les mesures de désarmement qualitatif et quantitatif à insérer dans la convention ne soient neutralisées par des accroissements ou perfectionnements des armements autorisés.

En vue des décisions à prendre sous cette rubrique, la Conférence invite la commission des dépenses de défense nationale et son sous-comité à poursuivre et à compléter le travail dont ces organes sont chargés et à déposer aussi rapidement que possible leur rapport. La Conférence demande à son bureau d'établir sur la base de ce rapport un plan qui atteigne le but envisagé, en prenant en considération les conditions particulières des divers Etats.

3. Commerce et fabrication des armes

Le bureau créera un comité spécial pour faire des propositions à la Conférence, dès la reprise de ses travaux, en ce qui concerne la réglementation à appliquer au commerce et à la fabrication privée des armes et matériels de guerre.

4. Armements navals

En ce qui concerne les propositions faites au sujet des armements navals par le président Hoover et les autres propositions relatives aux armements navals, la Conférence invite les puissances signataires des accords navals de Washington et de Londres, accords qui ont déjà donné des résultats importants, à se concerter et à faire rapport à la commission générale, si possible avant la reprise de ses travaux, au sujet de nouvelles mesures de réductions navales qui seraient réalisables comme une partie du programme général du désarmement.

En même temps, la Conférence invite les puissances navales, autres que les signataires des accords précités, à faire connaître leurs points de vues. Le bureau sera chargé de coordonner toutes les données recueillies.

5. Violations

Des règles de droit international seront formulées en fonction des dispositions relatives à l'interdiction de l'emploi des armes chimiques, bactériologiques et incendiaires et du bombardement du haut des airs, et elles seront complétées par des mesures spéciales pour le cas de violation de ces dispositions.

Il appartiendra au bureau de fixer la date de la prochaine réunion de la commission générale qui aura lieu dans un délai maximum de quatre mois à dater de la reprise des travaux du bureau, qui se réunira dans la semaine commençant le 19 septembre 1932.

IV

Dispositions générales

La présente résolution ne préjuge en rien de l'attitude de la Conférence à l'égard des mesures plus larges de désarmement, non plus qu'à l'égard des propositions de nature politique présentées par diverses délégations.

V

Trêve des armements

La Conférence décide de recommander aux gouvernements de renouveler pour une période de quatre mois, à compter du 1er novembre 1932, la trêve prévue par la résolution de l'assemblée de la Société des Nations en date du 29 septembre 1931.

***

Le vote de la résolution Bénès

La commission générale de la conférence du désarmement a repris samedi matin la discussion du projet de résolution présenté par M. Bénès.

M. Politis donne l'appui plein et entier de la délégation hellénique à la résolution. Elle est désirée plus complète et plus précise, mais cette résolution a un mérite essentiel, c'est que sur les principes fondamentaux du désarmement, elle représente l'accord quasi unanime des nations représentées à la conférence. C'est un premier pas vers des réformes plus radicales et des solutions plus larges en matière de désarmement.

Le représentant de la Turquie, M. Kemal Husni bey, déclare que la délégation turque est d'accord en principe avec la résolution, mais elle aurait voulu y trouver des chiffres et des précisions. Elle devra donc s'abstenir.

M. Vasconcellos, Portugal, appuie la résolution de même que le représentant de la Pologne. La délégation polonaise, dit-il, votera pour l'ensemble de la résolution, bien que certaines de ses parties ne lui donnent pas complète satisfaction. Ceci est le cas surtout pour le problème des effectifs qui n'a pas pu être suffisamment examiné.

Le comité des effectifs n'a pas pu arriver à l'élaboration de formules précises au sujet de ce qu'il faut comprendre dans les forces armées des pays. Cette situation a pour conséquence de faire subsister certaines équivoques tout à fait déplorables en ce qui concerne l'évaluation de l'effort militaire des différents pays et rend pour l'instant complètement impossible toute comparaison entre les forces armées des Etats représentés à la conférence.

Le délégué de la Pologne fait encore allusion au problème du désarmement moral, car il s'agit d'une question qui a été soulevée par la délégation polonaise dès le début de la conférence. Il espère qu'au cours de cette deuxième phase, la conférence aboutira à un accord et marquera un progrès sensible dans cette matière.

Les Russes contre la résolution

Enfin, M. Litvinof expose pourquoi la délégation soviétique votera contre la résolution qu'elle considère comme tout à fait insuffisante. C'est dans le désarmement général qu'on trouvera la vraie sécurité et l'égalité des nations, égalité dans le désarmement.

Le président Henderson, avant d'ouvrir le scrutin, veut présenter quelques observations. Il a attendu ce moment depuis le 28 janvier. Il a reçu des millions de communications venant de tous les pays du monde et qui témoignent de la force de l'opinion publique envers le problème du désarmement. Si, au lieu d'être président de la conférence, il avait pu se prononcer, il n'aurait peut-être pas été satisfait en tous points de la résolution, mais il l'aurait votée, car il est convaincu qu'en acceptant la résolution on fait le premier pas dans la bonne voie vers le désarmement.

La commission générale vote ensuite à l'appel nominal sur l'ensemble de la résolution qui doit clore la première phase des travaux de la S. d. N. Le vote donne le résultat suivant: 41 voix pour la résolution, 2 contre (Allemagne et U. R. S. S.); 8 abstentions (Afghanistan, Albanie, Autriche, Bulgarie, Chine, Hongrie, Italie, Turquie).

Le président annonce que le bureau de la conférence se réunira à Genève le 21 septembre, puis, après une interruption de 5 minutes, la conférence du désarmement s'est réunie en séance plénière, pour procéder au vote à l'appel nominal sur le chapitre 5 de la résolution relatif à la prolongation jusqu'à fin février 1933 de la trêve des armements, décidée en septembre 1931.

Au vote la prolongation est votée par 49 voix et 1 abstention.

LES DIFFICUTÉS D'UNE BANQUE

La nouvelle que la Banque de Montreux sollicite un sursis concordataire a été accueillie avec calme par la population montreusienne. On approuve généralement la décision prise par le Conseil d'administration qui permettra de rechercher le meilleur moyen de faire face aux difficultés actuelles.

On a pris acte avec satisfaction de la déclaration du conseil d'administration que tous les titres et objets de valeurs confiés à la banque sont intacts, et l'on espère que les mesures prises, grâce à l'appui de la Banque cantonale vaudoise, permettront de réduire au minimum les répercussions de cette défaillance bancaire. Celle-ci est due uniquement à la crise terrible qui atteint actuellement le tourisme et l'hôtellerie.

Les événements se précipitent...

(Correspondance particulière)

A Genève, des délégués dont on veut bien ne point trop suspecter la bonne foi, travaillent en vue de cette grande œuvre qu'est la poursuite de la paix du monde. A Ottawa l'on cherche cette autre quadrature du cercle qui s'appelle une nouvellle politique douanière capable de faire renaître la confiance et la richesse partout, dans les pays même les plus éloignés de la pauvre vieille Europe.

Et pendant que les commissions et sous-commissions discutent à n'en plus finir sur le paragraphe de tel ou tel article, voici que l'Allemagne et l'Italie agissent et font parler d'elles comme pour bien nous montrer le peu de cas qu'elles feraient, le cas échéant, de toutes les fixations de calibres maxima ou minima de l'artillerie plus ou moins lourde, plus ou moins aérienne...

En Allemagne, c'est tout simplement un pas de géant vers la dictature, geste découlant très logiquement de toute l'agitation hitlérienne à laquelle nous assistons depuis des mois.

La guerre civile pourra-t-elle être évitée? Toujours est-il que voilà la main-mise du chancelier du Reich, M. von Papen, sur le gouvernement prussien, puisque le président Hindenburg a signé le décret nommant son chancelier commissaire du Reich en Prusse. Les prérogatives et les devoirs de premier ministre passent entre ses mains.

Et ceci a été fait, imposé au gouvernement central, à la suite des incidents sanglants provoqués par les communistes. Il s'agit, nous dit-on, du maintien de l'ordre et de la sécurité dans le plus grand Etat allemand où les autorités n'ont guère su réprimer des troubles préparés certainement de longue date, mais, ne trouvant devant leur marche en avant que manque de direction et de fermeté, d'où les résultats sanglants que l'on sait. Et voilà pourquoi le chancelier von Papen est nommé commissaire du Reich en Prusse. Il s'agit de pacifier rapidement cet Etat allemand et de mettre à la raison les communistes qui combattent toutes les mesures gouvernementales. Rien, par contre, n'est dirigé contre l'indépendance de l'Etat prussien, a soin d'ajouter le chancelier.

Malgré ces assurances, le gouvernement prussien refuse de s'incliner, déclarant que tout cela est contraire à la Constitution, et il fait aussitôt appel à la cour suprême.

Etant donnée cette situation, le président du Reich a signé un décret-loi proclamant l'état de siège pour Berlin et sa banlieue, ainsi que pour la province de Brandebourg. Autrement dit, restriction de la liberté personnelle et de la liberté d'opinion; suppression du secret postal, de la liberté de la presse, perquisitions et confiscations autorisées, création de tribunaux extraordinaires, etc.

On voit par ce court aperçu, les formidables répercussions qui semblables mesures peuvent avoir dans tout le pays. Les conséquences peuvent être des plus graves, soit pour toute l'Allemagne, soit même pour l'Europe. En tous cas, il est impossible, à l'heure actuelle, de voir bien clair vers l'issue de la voie suivie par le chancelier et son président, autant plus que les Etats du Sud de l'Allemagne semblent fort peu rassurés en face de toutes ces mesures dictatoriales, capables de nuire aux élections, voire même de les supprimer.

L'action du gouvernement du Reich, quelques jours seulement avant les élections, est à coup sûr lourde de conséquences et ne peut du reste s'expliquer que par une pression certaine de Hitler et de Hugenberg; tout cela témoigne d'une véritable dépendance des gouvernements à l'égard des deux chefs nationalistes. En tous cas, l'Allemagne est aujourd'hui en face d'une situation intérieure d'une gravité exceptionnelle.

Or, le jour même où cette situation peut entraîner des suites internationales encore impossibles à préciser, voici que l'Italie fasciste se remue étrangement; M. Mussolini assume un rôle plus important que jamais en acceptant la démission de M. Grandi, ministre des affaires étrangères, nommé ambassadeur à Londres. Et c'est lui-même aussitôt qui le remplace. Du reste, il y a là tout un remaniement ministériel à enregistrer que l'on met sur le compte du roulement établi concernant les postes importants de l'Etat italien entre les personnalités sur lesquelles le fascisme fonde le plus d'espoir et qui n'ont pas encore pris part au gouvernement.

Désormais, M. Mussolini est président du Conseil, ministre de l'Intérieur, ministre des affaires étrangères et des corporations. Autrement dit, il est le chef absolu de la politique intérieure, extérieure et économique de l'Italie. Il est hors de doute que depuis Lausanne, le grand chef entend contrôler de plus près encore l'activité de ses délégués. Ses collaborateurs directs sont peut-être encore plus fascistes que les précédents: Ils pourront être «persona grata» aux conférences internationales et le représenter comme un «alter ego», car rien ne laisse supposer qu'il ait l'intention de s'y rendre jamais lui-même.

On a l'impression très nette que c'est surtout la politique de revision des traités telle qu'on l'entend à Rome et qui n'a guère progressé à Lausanne, qui est la vraie cause de la décision prise par M. Mussolini. Celui-ci est en effet catégoriquement opposé à la thèse française du respect des traités de Versailles, thèse qui a triomphé tant bien que mal jusqu'ici. D'autre part, il est non moins douteux que le nouveau pacte franco-britannique de Lausanne déplaît également à Rome, et dicte à l'Italie et à son chef la nécessité d'un contrôle plus absolu que jamais sur une politique extérieure dans le sens indiqué.

Pour l'Italie fasciste, il est certain que la paix stable n'est que pure chimère; c'est la guerre qui est la grande réalité humaine; aussi la guerre de 1914 ne peut-elle être vraiment la dernière. Malheureusement, pour des raisons faciles à comprendre, tout cela n'est pas encore proclamé bien franchement hors d'Italie. Loin de là. Au lieu de dire clairement que le désarmement n'est qu'un leurre, l'Italie s'est fait le champion de la thèse du désarmement en vue de la solution de tous les problèmes à résoudre. Elle estime par là pouvoir tout de même faire aboutir sa politique, toujours la même, purement impérialiste, et toujours fortement enracinée dans le cœur des adolescents par tout un ensemble d'éducation fasciste.

Dans un article fort remarqué, un chef fasciste déclarait dernièrement que « dans la société humaine le désir est inné de se faire un chemin aux dépens du voisin. L'impérialisme doit donc être admis, respecté et stimulé!»

On voit combien, avec une Allemagne en pleine agitation, une Russie prête à tomber sur ses voisins, le Japon convoitant la Mandchourie et l'Italie fasciste estimant que seule la guerre est une modalité internationale de règlement, on voit, disons-nous, quelle singulière utopie est tout ce langage de paix et d'apaisement moral!

Oui, certes, les événements se précipitent.

Alexandre Ghika.

SUISSE

ACCIDENT D'AVIATION A DUBENDORF

Vendredi, alors que les spectateurs s'étaient déjà dispersés, deux esquadrilles italiennes de cinq avions chacune prirent leur envol pour des exercices. A 19 h. 55, l'un des appareils, piloté par le sergent Sansone, se détacha d'une des escadrilles qui évoluait à 100 mètres d'altitude et descendit en glissade, dans l'intention d'atterrir. Mais le pilote ne parvint pas à redresser son appareil qui s'écrasa sur le sol et prit feu. Le pilote fut projeté hors de la carlingue et resta étendu sur le sol, grièvement blessé, mais heureusement à quelques mètres de l'appareil en flammes. Sansone fut aussitôt conduit à l'hôpital cantonal de Zurich, où les médecins constatèrent plusieurs fractures graves, mais non mortelles. Les causes de l'accident n'ont pas encore été établies. Peut-être y a-t-il eu rupture d'un levier de commande ou, comme le croient d'aucuns de ses camarades, commencement d'incendie en cours de vol déjà.

Mauvaises nouvelles

L'état de l'aviateur italien Sansone, qui fut victime à Dubendorf d'un accident, vient d'avoir une issue fatale et le malheureux est mort dans la nuit.

LES ORAGES DANS LE PRAETTIGAU

Les pluies orageuses récentes, accompagnées de grêle en divers endroits, ont causé de gros dégâts dans le Praettigau. Les ruisseaux des petites vallées latérales, considérablement grossis, ont charrié quantité d'éboulis et de troncs d'arbres.

A Tobel, quatre ponts, dont deux construits en pierre, ont été emportés par les eaux.

A Saas, un pont franchissant la Landquart a été détruit.

La foudre s'est abattue sur une cabane à la Jenazer-Alp, dans laquelle se trouvaient plusieurs ouvriers qui furent bousculés par la violence du choc. L'un d'eux grièvement blessé, a dû être conduit aussitôt dans la vallée. Il a succombé à ses blessures.

Le nommé Laurent Moser, 28 ans, berger de la commune d'Obervaz, surveillait ses troupeaux au pâturage quand il fut frappé par la foudre et tué sur le coup. Une colonne de secours a descendu son cadavre à Lenzerheide.

SUPPRESSION DU PASSEPORT ENTRE LA FRANCE ET LA SUISSE

La légation suisse à Paris communique ce qui suit:

« Les Français désirant séjourner moins de trois mois en Suisse, dans tout autre but que celui d'y exercer un emploi, peuvent s'y rendre et revenir en France en présentant à la frontière une carte d'identité préfectorale ou municipale indiquant la nationalité française du porteur et étant munie d'une photographie dûment certifiée. Le passeport dont la validité est périmée peut également servir, en l'espèce, de titre de voyage.

« Les Suisses domiciliés en France pourront désormais se rendre dans leur pays et revenir à leur domicile en se munissant simplement de la carte d'identité française pour étrangers, à la condition toutefois, que la validité n'en soit pas périmée. »

RESULTATS D'EXPLOITATION DU LŒTSCHBERG

Au cours du deuxième trimestre, on a enregistré un nouveau recul sur les résultats d'exploitation du chemin de fer du Lœtschberg. En sorte que pour le premier semestre de cette année, les recettes du trafic-voyageurs ne se sont élevées qu'à 1,46 million de francs, contre 1,77 million dans la période correspondante de l'année dernière, et le trafic-marchandises n'a produit que 2.45 millions, au lieu de 2,95 millions en 1931. Quant aux dépenses d'exploitation, elles ont légèrement fléchi de 3,78 à 3,62 millions.

Le service de navigation a enregistré également une diminution de recettes importante, celles-ci ayant passé de 222.200 fr. durant le premier semestre 1931 à 161.000 fr. en 1932. Il faut remarquer toutefois que pour ce dernier service, on est parvenu à diminuer les dépenses d'environ 45.500 fr. et à les ramener à 320.000 fr. environ. Pour le premier semestre de cette année, les recettes d'exploitation totales du chemin de fer et de la navigation se sont élevées à 4,18 millions et les dépenses à 3,94 millions, contre 5 millions et 4,1 millions dans la période correspondante de l'année dernière. Ce résultat ne laisse donc qu'un excédent des plus minimes en faveur du service des intérêts de la dette.

CE QU'IL EN ETAIT DU DRAME DE BIRRWIL

On avait annoncé, il y a quelques jours, qu'une femme inconnue, grièvement blessée, avait été trouvée entre Birrwil et Beinwil et avait été transportée à l'hôpital. Tout permettait d'admettre qu'elle avait été victime d'une tentative d'assassinat.

Samedi matin, un chômeur en passage à Bâle, nommé Alfred Kaufmann, né en 1900, Lucernois, se présenta à la police annonçant qu'il était l'époux de la femme inconnue. Il a avoué qu'il était l'auteur de la tentative d'assassinat commise sur elle. Souffrant d'un long chômage, ils avaient décidé de mourir tous deux. La victime a été grièvement blessée par deux cartouches de dynamite que le chômeur fit exploser sous la tête de sa femme. Il avoua qu'il avait frappé sa compagne à coups de pierres sur la tête pour l'achever. Il n'eut ensuite pas le courage de se suicider.

Le 22 juillet, il traversa le Hauenstein et se rendit à Bâle, dans l'intention de passer en France. Mais, à Bâle, il apprit dans un café que l'on avait retrouvé en vie une femme inconnue, dans la région du lac de Hallwil. Il décida alors de se présenter à la police. L'attentat a été commis le 19 juillet au matin.

Mme Kaufmann est toujours sans connaissance. Elle porte derrière l'oreille droite une blessure de la grosseur d'une main. Les médecins ne gardent aucun espoir de la sauver.

CAISSE FEDERALE DE PRÊTS

Le conseil d'administration de la Caisse fédérale de prêts s'est réuni vendredi à la Banque nationale à Berne. La commission s'est réunie dans la matinée pour examiner le projet de règlement soumis par le Département fédéral des finances.

Le conseil d'administration est chargé d'examiner les points que voici: adoption du règlement, détermination exacte des fonctions de la caisse. Il fixe le taux de l'escompte. C'est à lui qu'appartient de prendre des décisions sur les prêts. Il doit veiller à l'obtention des moyens d'exploitation. C'est à lui qu'appartient de décider si les capitaux mis à sa disposition par la Confédération ou par des établissements privés doivent être seulement garantis ou versées effectivement. Il a décidé la création éventuelle de succursales. Il approuve les dépenses d'administration jusqu'à 10.000 francs, il nomme le directeur.

La commission d'administration exécute les affaires courantes d'après les indications du conseil d'administration. C'est elle en particulier qui formule des propositions sur les demandes de prêts. Elle peut accorder des crédits, mais seulement sous réserve de ratification à la prochaine séance du conseil d'administration. Les crédits seront accordés jusqu'au maximum de 500.000 fr. pour des gages se trouvant dans le pays et jusqu'à 250.000 fr. pour des gages à l'étranger.

Le directeur veille à l'exécution technique des affaires courantes.

En outre, le règlement contient des dispositions sur les relations avec la Banque nationale qui seront réglées par un contrat. Le siège de la Caisse fédérale de prêts est fixé à la Banque nationale à Berne.

LA POLITIQUE A GENÈVE

M. le député chrétien-social Berra avait prié le nouveau parti national composé du parti udéiste et du parti de M. Georges Oltramare d'organiser une assemblée populaire pour discuter de la réduction du prix des loyers et de la création d'un organisme d'arbitrage entre propriétaires et locataires. Quatre orateurs, dont MM. Georges Oltramare, Déthiolaz et Berra, devaient y prendre la parole.

Le parti national refusa cette invitation et fit une contre-proposition en demandant à M. Berra de convoquer une assemblée où il pourrait faire le procès des sociétés anonymes. Par l'organe du «Courrier de Genève», M. Berra fait savoir au parti national qu'il accepte l'invitation d'Oltramare.

Dans le courant de septembre il y aura donc deux grandes assemblées populaires pour discuter de questions importantes.

LE FUTUR CONSEILLER D'ETAT VAUDOIS

Le parti radical-démocratique vaudois a tenu, hier dimanche, à Lausanne son congrès en vue de la désignation du candidat au Conseil d'Etat en remplacement de M. Simon décédé. 658 délégués y prirent part.

M. le conseiller national Mermod, présenté par le district d'Orbe, s'étant désisté, deux candidats restaient en présence: M. Fischer, président du tribunal d'Yverdon, et le préfet colonel Corboz d'Aigle. Par 246 suffrages contre 198, M. Fischer a été désigné comme candidat.

M. Fischer est âgé de 50 ans. Avocat à Yverdon, il représenta sa commune natale au Grand Conseil jusqu'en 1916. Depuis lors il présida les tribunaux d'Yverdon et de Grandson. M. Fischer est très apprécié par son esprit clair, son indépendance et son impartialité.

Vraisemblablement il y aura un remue-ménage dans la répartition des départements.

CANTON DU VALAIS

Mort dans son bain

(Inf. part.) Un pénible accident est survenu à Loèche-les-Bains. M. Rudolf Bunzli, qui était descendu à l'Hôtel du Cheval-Blanc, se rendit à sept heures du matin aux bains de Saint-Laurent, non loin de l'hôtel. Comme il ne revenait pas, une heure plus tard, une employée alla l'appeler. N'ayant pas reçu de réponse, elle ouvrit la porte et l'aperçut immobile dans son bain, la tête baissée et la figure bleue. Elle chercha du secours auprès d'un médecin qui se trouvait dans une cabine voisine. Hélas! le malheureux était mort d'une crise cardiaque. On manda d'urgence M. le Dr Zen-Ruffinen qui ne put que constater le décès. Il constata que la température de l'eau dans laquelle il s'était plongé était trop élevée et avait atteint 43°. C'est le client lui-même qui ouvrit le robinet sans se douter du danger qui le menaçait. La victime de cet accident est originaire de Kemptal près de Winterthour et comptait 67 ans.

UNE MAIN MUTILÉE

Un mineur italien travaillant à la carrière Losinger et Cie, à Massongex, a eu trois doigts arrachés par suite d'un éclatement de capsule.

C'est en voulant ajuster la mèche que l'accident s'est produit. Le mineur avait frappé, paraît-il, la capsule sur une pierre. L'accidenté a été conduit à l'infirmerie de Monthey.

UN SAVIÉSAN SE NOIE DANS LA SARINE

Dans la commune de Gsteig, M. Damien Luyet, 31 ans, de Savièse, qui travaillait à l'alpage de Stierenberg, voulant traverser un pont, a glissé et est tombé dans la Sarine. Sa tête a probablement heurté une pierre. Il a été étourdi et s'est noyé.

LE « MARTIGNY-SPORTS » EN FÊTE

On nous écrit:

Nous approchons à grands pas des fêtes sportives organisées par le Martigny-Sports, à l'occasion de l'inauguration de son nouveau stade. Toutes les commissions sont au travail: marche civile, marche militaire, athlétisme, rallye-moto, football.

Pour corser la fête, une commission de décoration a été nommée. La ville de Martigny se présentera ainsi à ses hôtes sous un aspect de fête; partout des drapeaux flotteront et chacun voudra se surpasser pour une décoration originale.

L'épreuve de marche civile sera à coup sûr la plus importante manifestation sportive que nous ayons vue en Valais. A ce jour, 16 marcheurs sont inscrits: 1. Grosjean Marcel, Lausanne; 2. Viret Marius, Lausanne; 3. Barras Paul, l'Isle; 4. Linder Jean, Zurich; 5. Oberson Fernand, Romont; 6. Holzer Emile, Bienne; 7. Anliker Bruno, Soleure; 8. Angeloz Gabriel, Lausanne; 9. Frigerio Antonio, Mendrisio; 10. Rossier Albert, Sion; 11. Minotti Franz, Bellinzone; 12. Oberson Gabriel, Fribourg; 13. Rémund Fritz, Lausanne; 14. Doleyres Albert, Sion; 15. Jacquet Louis, Landeron; 16. Rieger Max, Lausanne. D'ici au 10 août, date de clôture du registre d'inscription, d'autres noms viendront certainement s'ajouter à cette liste.

Des primes de passages seront offertes dans la plupart des localités touchées par le parcours. Plusieurs amis du sport ont offert un prix. Que tous ceux qui aimeraient décerner une récompense au premier coureur passant dans telle ou telle localité, ou au premier valaisan, ou à quel titre que ce soit, se hâtent de le faire. Tous les marcheurs suisses qui viennent à Martigny et en Valais pour la première fois doivent en remporter un bon souvenir et pour cela il importe que la planche des prix soit richement montée.

L'après-midi du dimanche 21 août, un grand tournoi de football mettra en présence les équipes de Sierre, Sion, Monthey et Martigny; puis ce sera l'arrivée des marcheurs de l'épreuve civile et de la course militaire de la 1re division.

Dimanche 29 août, les athlètes de tous cantons seront aux prises, 25 branches au programme. Nous assisterons à des championnats bien disputés. Le rallye-motos, ouvert à tous les clubs suisses, amènera à Martigny les fervents de la moto. Pour terminer dignement ces fêtes d'inauguration, le comité d'organisation a prévu une grande rencontre de football: le Lausanne-Sports, champion suisse 1932, viendra, pour la plus grande joie des sportifs valaisans, se mesurer avec une très forte équipe italienne.

Les fêtes du Martigny-Sports vont au devant du succès le plus complet et si le beau temps veut être de la partie, ce sera parfait.

Les principaux journaux suisses et les journaux valaisans seront représentés à Martigny. Tous se sont déclarés enchantés de venir prochainement en Valais.

Le Comité de Presse.

---

†

Le **Corps des Sapeurs-Pompiers de la ville de Sion** a le regret de faire part du décès de leur dévoué adjudant et 1er lieutenant

Albert FAUTH

survenu accidentellement le 23 juillet.

L'ensevelissement a eu lieu lundi 25 juillet.

R. I. P.

---

† M. Gustave Lorétan

(Corr. part.) On le savait malade depuis longtemps. Le dénouement de ses longues souffrances, arrivé dimanche soir, a causé dans tout le canton une très vive émotion.

M. Gustave Lorétan est mort en chrétien en faisant courageusement le sacrifice suprême à l'âge de 84 ans au soir d'une vie exemplaire qui fit l'admiration de ses concitoyens.

Né en 1848, le regretté défunt était le fils du grand châtelain Jean-Joseph Lorétan, qui prit part comme capitaine à la guerre du Sonderbund. Intelligent, travailleur, M. Gustave Lorétan devait, après de fortes études juridiques faites dans les Universités suisses et allemandes, et après avoir conquis le titre de docteur en droit et d'avocat, suivre la carrière de son père.

En 1877, il est nommé président du tribunal de Loèche et remplace au Grand Conseil son père. Il siège au Grand Conseil jusqu'en 1908 et se fait remarquer par son éloquence et ses interventions judicieuses.

Dès son entrée dans la vie publique, il est reconnu comme un des hommes les plus marquants du Haut-Valais qui le désigne depuis 1885 comme son représentant d'abord au Conseil des Etats, puis au Conseil national. A Berne, il ne tarde pas à briller. On écoute cet orateur à l'organe puissant, au geste énergique et aux connaissances juridiques remarquables. Dès qu'une place devient vacante au Tribunal fédéral, on parle de lui. Mais modeste et peu ambitieux, M. Lorétan aime trop son canton pour accepter une candidature. A la mort de M. le juge fédéral Clausen, en 1917, la députation valaisanne le présente contre son gré. La droite catholique sachant que M. Lorétan n'y tient pas, désigne M. Muller comme candidat. Ce dernier échoue devant l'Assemblée fédérale. Le parti radical qui aurait accepté la candidature Lorétan, s'opposa à celle de M. Muller et présenta M. le conseiller d'Etat Couchepin que la députation conservatrice valaisanne appuya de toutes ses forces. Et M. Couchepin fut élu.

M. Lorétan, à qui un séjour à Lausanne ne souriait guère, continue à mettre sa belle intelligence au service de son pays. Depuis 1908 il faisait déjà partie du tribunal cantonal dont il fut le président pendant plusieurs années. Il resta à cette fonction de confiance jusqu'à ce que sa santé ne lui permit plus de se consacrer à l'étude des dossiers. En 1929, il donna sa démission et fut remplacé par M. Clausen.

Toute la carrière de M. Lorétan fut empreinte d'une droiture et d'une loyauté exemplaires. Il jouissait de la sympathie et de la confiance unanimes. On doit à son talent et à son travail une œuvre qui restera le témoignage de sa conscience et de ses connaissances juridiques: la loi cantonale d'introduction du Code civil suisse.

M. Lorétan fut l'un des plus brillants orateurs du Haut-Valais. Les cheveux en bataille, les yeux énergiques sous le lorgnon, la voix sonore et le geste éloquent, la belle et haute stature de sa personne, faisaient de lui un tribun populaire qui rappelait le grand Decurtins.

M. Lorétan fut aussi un époux et un père de famille modèles. Tout son bonheur il le trouvait dans la compagnie de son épouse dévouée et de ses enfants qu'il éleva dans des sentiments chrétiens. Il eut la douce joie de les voir réussir dans la vie et conserver pour leur père une affection pieuse.

Nous présentons à la famille du défunt, et spécialement à son fils M. le conseiller d'Etat Lorétan, l'expression de notre très vive sympathie.

L'enterrement de M. Lorétan aura lieu mercredi à Loèche.

ASPHYXIÉ DANS UNE CAVE

(Inf. part.) Samedi matin, vers les 10 h., la nouelle d'un triste accident se répandit en ville:

M. Albert Fauth, tonnelier-caviste, était en train de nettoyer des tonneaux, avec un compagnon dans la cave de M. Caruso, au Grand-Pont, quand il trouva la mort dans des circonstances tragiques.

Comme il avait pénétré par le haut dans un tonneau de 6000 litres, il fut surpris par le gaz sulfureux et tomba inanimé dans l'énorme récipient. Celui qui travaillait avec lui n'eut que le temps de se retirer pour ne pas subir le même sort. Il appela aux secours, des voisins accoururent, et au bout de dix minutes, après avoir défoncé le tonneau, on parvint à retirer la malheureuse victime.

Immédiatement appelés auprès de M. Fauth, MM. les docteurs Dénériaz et de Kalbermatten tentèrent de le ranimer. Au bout d'une heure trente de respiration artificielle, ils durent renoncer à le sauver: la mort avait fait son œuvre.

M. Fauth était bien connu à Sion. Ancien tenancier du Café du Grand-Pont, c'était un excellent gymnaste, dont on appréciait les leçons. Il était professeur de gymnastique à l'école primaire et 1er lieutenant du corps des sapeurs-pompiers.

Il laisse une veuve et trois petites filles auxquelles nous présentons nos condoléances émues.

L'ensevelissement a eu lieu aujourd'hui en présence d'une nombreuse assistance, des délégués du corps des sapeurs-pompiers et des gymnastes.

DECISIONS DU CONSEIL D'ETAT

Arrêté.

Le Conseil d'Etat porte un arrêté concernant le contrôle des expéditions d'abricots.

Homologations.

Il homologue:

1. le règlement de la commune de Sierre concernant l'exploitation des restaurants et pensions alimentaires;

2. le règlement de la bourgeoisie de Martigny-Bourg, concernant la jouissance des avoirs bourgeoisiaux;

3. le règlement de la bourgeoisie de Conthey, concernant la jouissance des avoirs bourgeoisiaux;

4. le règlement de police de la commune d'Arbaz;

5. les adjonctions apportées aux chapitres V, VI et VII du règlement de police de la commune de Conthey;

6. les statuts du consortage du Mayen de Dorbagnon, de siège social à Savièse;

7. les statuts de la Caisse d'assurance du bétail bovin de la commune de Lens;

8. les statuts de la laiterie communale de Geschinen ainsi que le règlement d'exploitation de dite laiterie;

9. les statuts de la société de laiterie de Saxon-village;

10. le plan d'aménagement des forêts de la bourgeoisie d'Eischoll.

Mensuration cadastrale de Martigny-Ville.

Le Conseil d'Etat approuve le rapport concernant la mensuration cadastrale de Martigny-Ville, troisième lot.

Clinique.

M. le Dr Eugène Ducrey, médecin à Montana, est autorisé à ouvrir, au dit lieu, une clinique pour le traitement d'enfants atteints de tuberculose chirurgicale.

Concessions d'auberge. Il est accordé:

1. à M. Ferdinand Travelletti, à Vex, le transfert à son nom de la concession et du droit d'enseigne de l'Hôtel du Barrage, Val des Dix;

2. à M. Emery Henri, à Collombey-Muraz, le transfert à son nom de la concession et du droit d'enseigne de l'Hôtel de la Poste, à St-Gingolph;

3. à M. Favre Camille, instituteur aux Agettes, la concession pour l'exploitation, pendant la durée des travaux d'établissement de la conduite forcée de la Dixence, d'une pension ouvrière de 50 lits, à construire au lieu dit « Plan d'Anzève », fontaine du chasseur, territoire de Vex;

4. à M. Camille Lugon, aux Agettes, la concession pour l'exploitation, pendant la durée des travaux d'établissement de la conduite forcée de la Dixence, d'une pension ouvrière avec logement (10 lits), aux Agettes;

5. à M. Ernest Gay-Balmaz, à Vernayaz, la concession pour l'exploitation, pendant la durée des travaux de construction du pont sur le Trient, de la route Martigny-Salvan, d'une pension ouvrière avec logement (8 lits), au Gueuroz.

Nominations. M. Joseph Walker, à Mœrel, est nommé préfet-substitut des districts de Rarogne oriental et occidental;

M. le Dr. Maurice Mangisch, directeur de l'école industrielle supérieure de Sion, est nommé membre de la commission cantonale de l'enseignement primaire;

M. Clément Bérard, instituteur à Sierre, est nommé membre de la commission de la caisse de retraite du personnel enseignant;

M. Cotter Auguste, aide-forestier, à Magnot, de Vétroz, est nommé garde-chasse auxiliaire pour le district franc du Haut-de-Cry.

Teneur des registres. M. César Arnold, à Simplon-Village, est agréé comme teneur des registres de la commune de Simplon, avec faculté de pouvoir stipuler les actes authentiques dans le sens de l'article 49 de la loi valaisanne d'application du C. C. S.

Médecins. MM. Adolphe Sierro, à Sion, et Max Widmer, de Valeyres sous Rances, Vaud, porteurs du diplôme fédéral de médecin, sont autorisés à exercer l'art médical dans le canton.

Médecin-dentiste. M. Maurice Gertschen, à Naters, porteur du diplôme fédéral de médecin-dentiste, est autorisé à exercer l'art dentaire dans le canton.

Pharmaciens. Le Conseil d'Etat accorde:

1. à M. Cornélius Blumental, à Soleure,

2. à Mlle Crete Bugler, à Ermatingen, canton de Thurgovie, au vu du diplôme suisse de pharmacien qui leur a été délivré, l'autorisation d'exercer l'art pharmaceutique dans le canton.

Gendarmerie. Sont promus au grade de caporal de gendarmerie, les gendarmes:

Joris Ernest, 1895, originaire d'Orsières, entré dans le corps le 1er avril 1919;

Robyr Othmar, 1899, originaire de Montana, entré dans le corps le 3 mai 1921.

Brevets de capacité. Ensuite d'examens satisfaisants passés devant la commission cantonale de l'enseignement primaire, il est délivré le brevet de capacité pour l'enseignement primaire:

A. Aux RR. Sœurs: Arbellay M., Berthoud M.-Denise, Feliser Victoria, Furer Gaudentia, Glenz Bernardine, Kaempfen Marie, Notzhammer Constantia;

B. à Mmes: Chevrier-Quinodoz Marie, Roduit-Cheseaux Olga, Tornay-Lovay M.-Louise, Wirthner-Bortis Maria;

C. à Mlles: Balmer Yvonne, Bitschnau Hélène, Blanchut Marthe, Delacoste Constance, Giroud Marie, Kaempfen Marie, Mayor Aimée, Roh Léontine, Saillen Cécile, de Sépibus Ida, Vuadens Antonie.

DISTINCTION

M. Rudolphe Amacker, fils du député Amacker, a réussi avec succès son premier examen de médecine à l'Université de Fribourg.

LE MORAL EST BON!

Quand un scandale éclate en Valais, il est toujours amusant d'en chercher l'explication dans le « Nouvelliste ».

C'est un plaisir de fin gourmet.

Son rédacteur s'entend admirablement à travestir les faits, à les réduire à rien, à détourner l'attention des points essentiels pour mieux glorifier ensuite et le régime et ses chefs.

M. Haegler explique à sa façon les événements de Tourtemagne et de Mœrel.

Loin d'insister sur la falsification de la lettre adressée à son Conseil communal par M. Oggier, il l'escamote en bon prestidigitateur et se borne à constater que M. Oggier avait déserté la commune au cours de l'année. Or, le « Briger Anzeiger » le conteste.

M. Oggier était-il dégoûté de certains politiciens?... Nous le supposons bien.

Son dédain ne justifiait pas un faux de la part de ses ennemis. Or, c'est de cela qu'il fut victime et le Conseil d'Etat lui-même a dû le maintenir en fonctions en constatant que sa démission n'était pas régulière.

Quant au nouveau préfet de Mœrel, M. Haegler prétend que les accusations dont il est l'objet sont fausses.

Or, M. le conseiller d'Etat Escher, en dépit de la prétendue enquête ouverte au Département de l'Intérieur, les a maintenues.

Il ne s'agit donc pas de potins de cafés, mais de révélations précises.

Seul un sentiment de charité nous contraint à ne révéler que les faits principaux, sans entrer dans les détails de l'affaire, et nous déplorons aussi que le nom d'une femme ait été mêlé bassement à ces polémiques.

Il suffit de savoir que M. Walker est un incompétent pour s'étonner de sa nomination au poste important de préfet.

Mais, écoutez le « Nouvelliste »: « Si M. Walker est cet homme de rien que le « Briger Anzeiger » et la « Feuille d'Avis » nous dépeignent, et qui aurait été renié par les préfectures limitrophes et les présidents de communes, nous ne voyons pas comment il pourrait être un admirable agent électoral à la dévotion de M. Troillet et de la majorité du Conseil d'Etat? »

Cher M. Haegler, ne savez-vous pas que pour être un admirable agent électoral de M. Troillet, il faut avoir plus de défauts que de qualités?

Moins un homme aura de scrupules et plus il pourra défendre un chef qui n'est pas très délicat sur le choix des moyens de combat, et pour lequel la force est bien près de primer le droit.

Franchement, voyez-vous un citoyen courageux, honnête et loyal, devenir l'agent électoral de M. Troillet?

Il ne serait pas depuis deux jours en fonctions qu'il passerait sa livrée à d'autres.

Et puis, pour accepter le rôle honteux de mouchard officiel, il faut tout de même un tempérament spécial et que ne pourrait guère afficher un homme indépendant et fier.

Mais M. Haegler ne comprendra jamais cela.

Le scandale, il ne le voit point dans des faits écœurants, il le voit dans la dénonciation de ces faits par la Presse.

Tout irait pour le mieux dans ce canton, si si les journaux consentaient à couvrir toutes les turpitudes.

En attendant cet heureux jour où les politiciens de bas étage auront la certitude absolue de ne pas être inquiétés dans leurs combinaisons, M. Haegler continue à chanter les beautés du régime!

Sans doute, on perd de plus en plus confiance en MM. Troillet et Petrig, on est las de constater tant d'irrégularités ou de compromis autour d'eux, et d'avoir continuellement à suspecter certains hommes.

Mais cela n'a pas d'importance.

Un scandale immanquablement succède à l'autre et le suivant déjà pointe à l'horizon que le premier n'est pas oublié.

C'est normal. M. Haegler garde un sourire immuable et la sérénité la plus complète

Qu'importe, après tout, s'il n'y a plus ni loyauté, ni courage, et si l'honnêteté disparaît:

Le moral est bon! s'écrie avec transport le rédacteur du « Nouvelliste ».

Et la morale? *A. M.*

AUTOUR DE L'AFFAIRE DE TOURTEMAGNE

M. le conseiller d'Etat Escher, pris à partie par M. Meyer, président de Tourtemagne, publie dans le «Volksfreund » un article dans lequel il déclare que sur une plainte verbale et en l'absence de M. Troillet, il s'est rendu au Département de l'Intérieur pour voir le dossier de l'affaire Oggier. En présence de deux employés du dicastère il constata que sur la lettre de démission de M. Oggier la date avait été falsifiée et 1931 transformé en 1932.

Il déclare en outre qu'il ne s'est aucunement occupé de la plainte déposée par M. l'avocat Kluser au nom de M. Fritz Oggier.

Le «Walliserbote », organe conservateur et porte-parole de la majorité du clergé haut-valaisan, publie également une correspondance d'où il ressort clairement que la date de la lettre de M. Oggier a été modifiée pour les besoins de la cause. Le régime Meyer à Tourtemagne ne supporte aucune opposition, dit ce journal conservateur et il pose enfin cette question: « Si le Département de l'Intérieur déclare de son côté n'avoir pas changé la date de la lettre de démission, faudrait-il supposer que le prestidigitateur Sabrenno soit de nouveau dans le pays? »

LE NOUVEAU RECTEUR DE NATERS

La paroisse de Naters a reçu avec joie M. l'abbé Henri Zurbriggen, nouveau recteur désigné par Son Sxcellence Mgr. Biéler.

ETRANGER

LA RÉUNION DES CHEFS DES ETATS ALLEMANDS

Au cours de la réunion des chefs de gouvernements des différents Etats allemands tenue à Stuttgart, sous la présidence du chancelier du Reich, les plus importantes et principales questions de la politique extérieure et de la politique intérieure ont été examinées. La réunion a pris connaissance avec satisfaction de l'assurance que le gouvernement allemand entend se tenir entièrement sur le terrain fédéraliste et qu'il ne sera pas porté atteinte aux droits des Etats allemands. Le chancelier du Reich a relevé que la nomination d'un commissaire du Reich en Prusse n'est qu'une mesure toute provisoire. Il n'est absolument pas question d'etendre cette mesure aux autres Etats étant donné que le calme et l'ordre y règnent. Il a, d'autre part, déclaré au nom du gouvernement du Reich que les élections au Reichstag auraient lieu le 31 juillet. Le gouvernement allemand espère pouvoir lever très prochainement l'état d'exception décrété à Berlin et dans le Brandenburg. Le gouvernement du Reich et tous les gouvernements des Etats allemands ont été unanimes à penser que l'autorité du gouvernement central et des gouvernements des Etats allemands devait être maintenue entière. Aussi, une collaboration étroite entre le Reich et les Etats a-t-elle été reconnue nécessaire pour atteindre ce but.

DEVANT LE TRIBUNAL D'EMPIRE

Devant le Tribunal d'empire ont commencé, samedi matin, à Berlin, les débats relatifs à la disposition provisoire proposée par l'ancien Cabinet prussien contre le gouvernement du Reich, disposition en vertu de laquelle le commissaire du Reich institué par le gouvernement allemand devrait s'abstenir de toute activité rentrant dans ses fonctions. Cette disposition provisoire a pour but de régler la question de l'administration publique en Prusse jusqu'au moment où la Cour aura statué sur la plainte formulée par l'ancien Cabinet prussien à l'égard du caractère constitutionnel de l'ordonnance instituant un commissaire du Reich en Prusse.

Les débats sont présidés par M. Bumke, président du Tribunal d'empire. Celui-ci, prenant dès le début la parole, commence par prier le public d'éviter tout ce qui serait de nature à troubler l'audience. Le président déclare ensuite que les télégrammes de protestation envoyés à la Cour par les gouvernements bavarois et badois n'avaient pas pour but d'appuyer sans autre la plainte de l'ancien Cabinet prussien. Ces télégrammes expriment le vœu de voir éclaircies diverses questions de principe importantes cependant quant aux effets de l'ordonnance du président du Reich. Le président ajoute qu'en raison de la portée grosse des conséquences de l'arrêt qu'aura à rendre la Cour, une décision ne sera probablement pas prise avant lundi 25.

Le Dr. Gottheimer, directeur ministériel, prend alors la parole au nom du Reich.

Lux-Sonore

Lundi 25, Mardi 26, à 20 heures 30
2 soirées à prix réduits

Reprise du chef-d'œuvre de
CHARLIE CHAPLIN

LE CIRQUE

version muette avec musique

Au même programme:

DEUX BONS COPAINS

un film 100% parlant français, rempli de scènes amusantes

PRIX REDUITS DES PLACES:
fr. 0,70, fr. 1,—, fr. 1,25, fr. 1,50

Almanach

On cherche des personnes sérieuses et énergiques pour la revente de l'Almanach du Pays Romand. Adresser offres à **«Novitas» S. A., Lausanne,** Métropole, Square 3, Place Bel-Air. Téléphone 32571.

TOUT pour l'hygiène intime
CONSULTATION DISCRÈTE
20 ans d'expérience
CATALOGUE GRATUIT
Stella-Export Thalberg 4
GENÈVE

A louer
chambre meublée
ensoleillée.
S'adr.: bureau du journal.

Commerçants,
pour l'organisation ou mise à jour de votre comptabilité, 1er comptable muni de très bonnes références, est à votre disposition. Discrétion absolue.
Annonces-Suisses renseigneront.

A louer
chambre meublée
ensoleillée.
S'adr.: bureau du journal.

On cherche à louer
pour ménage tranquille, appartement bien situé de 4 pièces avec cuisine et bains. Confort désiré. Faire offres sous chiffres H 802 au bureau du journal.

Pour le 15 août, encore quelques
appartements
A LOUER
S'adresser: Magasin Au Déluge, Sion.

On cherche
à louer ou à acheter
un café ou café-restaurant à Sion ou dans le Bas-Valais. Faire offres par écrit au bureau du journal.

Le Savon
au lait de lis
et la
Crême au lis
Dada
sont des produits suprêmes pour les soins rationnels de la peau. L'emploi journalier rajeunit le teint et guérit toutes impuretés. — Ne demandez pourtant que la **marque 2 mineurs**
BERGMANN
Pharmacie H. Allet, Sion
» J. Darbellay »
» Dr. A. de Quay »
» H.Zimmermann »
» de Torrenté »
Droguerie Gust. Rion »
J. Favre, épicerie »
Reichenberger, coiff., »
Pharmacie M. Allet, Sierre
» E. Burgener »
» de Chastonay »
P. Métrailler, épicerie »
J. Tonossi, négoc. »
Autino Rey, négts, Chippis
Pharm. Ed. Burlet, Viège
Konsumverein, Saas-Grund
Konsumverein, St. Niklaus
Drog. Zumofen, Loèche-V.

EMISSION
d'un
Emprunt 3 3/4 % du Canton du Valais, 1932, de fr. 4.000.000.-
en vue de la conversion des emprunts:
a) 4 1/2 % de 1913 de fr. 2.000.000,—, dénoncé pour le 1er août 1932;
b) 4 1/2 % de 1922 de fr. 2.000.000,—, remboursable le 31 juillet 1932.

Modalités: Taux d'intérêt 3 3/4 %, coupons semestriels au 31 janvier et au 31 juillet. Durée 31 juillet 1948, remboursement facultatif dès et y compris la fin de la 8me année (31 juillet 1940).
Coupures de 1000 fr. au porteur; cotation aux Bourses de Berne et de Lausanne.
Prix de conversion 99.70%, plus 0.60% droit de timbre fédéral.
Les obligations non absorbées par la conversion sont offertes en souscription aux mêmes conditions de cours et de droit de timbre.
Les demandes de conversion et les souscriptions sont reçues
du 25 juillet au 5 août 1932 à midi.
Les prospectus, les bulletins de conversion et de souscription sont à disposition sur les principales places de banque en Suisse.
Par délégation du Conseil d'Etat du Canton du Valais:
Banque Cantonale du Valais.
Les Banques de l'Association valaisanne sont domiciles de souscription.

A vendre
comptoir
Bellle occasion pour boucher, primeurs, etc.
S'adr.: bureau du journal.

Fromage
A vendre un lot de petites pièces de fromage gras occasion à fr. 2.— le kilo.
Parc Avicole, Sion

On cherche à acheter d'occasion un
lit de repos
S'adr.: bureau du journal.

Attention!
FROMAGE
bon marché
Ia Gruyère, Emmental ou fromage des Alpes, tout gras, très fin, à 1.30-1.40. Sbrinz, fromage à râper, 3 ans, à 1.55. Tilsit tout gras, extra, à 1.20, 3/4 gras à 1.—. Ia fromages de la montagne, 3/4 gras à 1.10, 1/2 gras à 0.90-1.—; 1/4 gras 0.75-0.80. Ia beurre de table à 2.25. **Les prix s'entendent par 1/2 kg.** Envois seulement à partir de 5 kg. **Jos. Achermann-Bucher,** fromagerie, **Buochs** (Nidw.).

Demandez toujours et partout le « Journal et Feuille d'Avis du Valais »

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES
TRAVAIL SOIGNÉ ET A PRIX MODÉRÉS
IMPRIMERIE DU JOURNAL & FEUILLE D'AVIS DU VALAIS S. A., SION

Machines à écrire Nos réparations et revisions sont garanties. Nous sommes organisés pour mettre une machine à votre disposition, pendant que nos spécialistes procéderont à la revision de la vôtre, que nous prendrons et rapporterons à votre domicile. Nous échangeons votre machine usagée de n'importe quelle marque contre une machine moderne à des conditions très avantageuses. - Sur désir vous pouvez payer la différence par de modestes acomptes mensuels. - Demandez sans engagement notre offre O 4.
HENRI ZEPF, Agence ERIKA & IDEAL
LAUSANNE, Pl. centrale 8, tél. 32257

BREVETS D'INVENTION
J.-D. PAHUD, Ingénieur-Conseil
Tél. 25.148 LAUSANNE Lion d'Or, 4

On cherche pour de suite
40 manœuvres-terrassiers
Pas en-dessous de 22 ans. Se présenter au **Bureau de la Dixence S. A., Chandoline p. Sion.** (Tél. 5.21.)

L'état de la vigne est critique
Température chaude et humide
convient au Mildiou de la grappe. Celui-ci est **là.** A moins d'une belle série de sec, **un désastre** est à craindre.
Sulfatez copieusement et alternez par des poudrages avec les **soufres** et **poudres cupriques.**
La seconde génération des chenilles
qui sera abondante est aussi à la porte.
Incorporez aux prochains sulfatages la Nicotine titrée 15%
VITICULTEURS, sauvez **votre récolte, il est temps encore** et demandez à votre fournisseur les produits suisses.
CUPRA
Société des Produits Cupriques S. A.
Cortaillod **Renens**

WISA-GLORIA
Achetez...
VOS POUSSETTES et POUSSE-POUSSES
CHEZ
Albert RUDAZ
MAGASIN DE MEUBLES - **SION**
Meubles en jonc et rotin

Jules Passerini
Pompes funèbres générales S. A.
Rue de Conthey **Sion** Téléphone 3.62

Transports funèbres par fourgon automobile, pour toutes localités. **On se charge de toutes les formalités nécessaires**
CERCUEILS - COURONNES
et tous articles funéraires

Crédit Valaisan
Avenue du Midi **Sion** Avenue du Midi
Compte de chèques postaux II c 1089
Emission d'obligations à 3 et 5 ans
Carnets de Dépôts
aux meilleures conditions

Hôtels, Pensions, Restaurants
Contre rembours fr. 5.45 franco port et emballage, j'expédie mes délicieux biscuits environ 5 livres, mélange riche composé de Petits Beurre, Sablé, Gaufrette, Perlette, etc., toujours frais. Essayez, vous serez contents. Boîtes vides toujours reprise à fr. 0.80. Service d'expédition
Maison PHILIBERT
Téléphone 16.24 **Louis Kœnig, Vevey**

AU PROGRÈS
Albert LOB
31, Grd-Pont **Sion** **Grd-Pont, 31**
Beaux complets, Séries réclame
49.- 59.- 69.- Fr.
Un lot beaux pantalons draps
à rayures, Tailles 38 et 40
Soldés à Fr. 15.-
Robes — Draperie — Toilerie
aux derniers prix du jour!

L'Atelier de **RÉPARATIONS**
de RADIO-LORETAN a été transféré à la RUE DE CONTHEY
Toutes **Réparations, Transformations, Révisions de Radios, Radios-gramos, amplificateurs, etc.,** de toutes provenances
Prix réduits pendant l'été
Renseignements techniques et mesurages de lampes **gratis**
Radio-Réparations, Gasp. Lorétan, Sion
Vente de radios, disques, etc., toujours au Gd-Pont

Grande TEINTURERIE DE SION
Usine moderne à Sion, Tél. 5.81
LAVAGE CHIMIQUE
Pour être agréable à notre nombreuse clientèle, nous accordons exceptionnellement pendant **la période des vacances,** du 20 juin au 15 août, **10%** une réduction de . . . . . sur tous les **objets** ou **vêtements** qui nous sont confiés pour **teindre** ou **nettoyer** pendant cette période.
Pour les gants, cols, manchettes, fourrures et plissés, demandant un travail spécial, il n'est pas accordé de réduction.
RETENEZ BIEN L'ADRESSE
Grande Teinturerie de Sion
H. P. KREISSEL, Teinturier
Magasin : Avenue de la Gare, SION. Tél. 5.61

Feuilleton du «*Journal et Feuille d'Avis du Valais*» No 36

JOHN
CHAUFFEUR RUSSE
par
MAX DU VEUZIT

XXVII

Ils étaient boulevard Jourdan, près de l'entrée du parc Montsouris, Michelle était venue dans ce coin-là pour échantillonner, dans un journal de mode, des travaux féminins qu'elle comptait emporter au bord de la mer.

— Voulez-vous, avant de repartir, faire avec moi le tour du parc? demanda John. J'ai une lettre à vous communiquer.

— De qui, cette lettre?

— D'Angleterre... du prince Beloslavsky.

— Il vous réclame, là-bas?

— Oui, le plus tôt possible.

Une seconde, elle ferma les yeux, sous la détresse qui la pinçait soudain.

Comme tout s'enchaînait et comme les événements se précipitaient pour amollir sa volonté!

Elle avait eu à peine le temps de s'habituer à l'idée qu'il l'aimait, que le destin hostile voulait déjà la séparer d'elle.

— Marchons! fit-elle, simplement.

Il la suivit, réglant son pas sur celui de la jeune fille.

Comme ils parcouraient une allée complètement déserte, il passa son bras sous le sien et l'attira contre lui, sans qu'elle s'en défendît.

— Voulez-vous me permettre de m'absenter trois jours?... Il faut que j'aille à Londres, me rendre compte de tous les à-côtés de cette situation.

— Votre ami vous donne beaucoup de précisions, cependant, fit-elle, après avoir lu.

— Oui, il fixe un chiffre assez coquet; mais il ajoute: logé, chauffé, éclairé, blanchi et nourri! Quels sont, au juste, ces avantages? Je ne puis accepter un logement de célibataire, par exemple. Cette situation doit me permettre de fonder un foyer... et un foyer gai où une jeune femme puisse se plaire.

— En effet, fit-elle songeuse. Tous ces avantages sont ceux qu'on accorde au personnel infirmier des hôpitaux.

— Justement. En Angleterre, pendant mon stage d'interne, je me contentais d'une simple chambre ripolinée. C'était très propre, mais pas du tout confortable.

Vous avez été interne en Angleterre? dit-elle soudain; en dégageant son bras du sien... Voyons, je ne comprends pas... vous ne m'avez pas parlé de ça, l'autre jour.

Elle s'était arrêtée et le fixait avec surprise.

— Non, parce que si vous aviez su que j'avais fait mes études médicalles, vous eussiez été gênée pour me conserver comme chauffeur à vos ordres.

— Vous êtes reçu docteur en médecine?

— Oui, en France et en Angleterre. J'ai passé mes examens en ces deux pays. Cela m'était facile, puisque je parle couramment les deux langues et que, seuls, les mots techniques étaient à retenir.

— Pourquoi, alors, cet emploi de chauffeur?

— Pour me permettre de préparer ma thèse en France. N'oubliez pas que je suis sans fortune.

— Vous eussiez été dans un hôpital ou vous auriez secondé un docteur parisien, que cela eût été plus normal.

— Mais moins bien rétribué. Sans compter que, libre tous les soirs, j'ai pu exercer, auprès de mes compatriotes pauvres, et en m'habituant au diagnostic, faire un peu de bien autour de moi.

Michelle réfléchissait. Elle était toute bouleversée de ce qu'elle venait d'apprendre et cherchait d'autres raisons à la présence de John, comme chauffeur, auprès d'elle.

— Depuis combien de temps, en avez-vous fini, en France, avec votre thèse?

— Trois mois.

— Et vous n'êtes pas parti plus tôt? Qu'est-ce que vous espériez, en attendant ici?

Il y avait sur le visage de Michelle un si hostile étonnement qu'il se sentit tout désarçonné.

— Vous me reteniez, vous ne vouliez pas que je vous quitte... sait-on ce que le cœur espère, en pareil cas?...

— Vous escomptiez une faiblesse de ma part, s'écria-t-elle, véhémente.

— Oh! protesta-t-il. Ai-je abusé des moments de bienveillance que vous avez eus pour moi?

— Je me suis toujours ressaisie à temps.

— Je ne croyais pas que mon respect et ma correction vous eussent jamais fait défaut, dit-il tristement.

Elle ne voulut pas remarquer son ton amer, bien, qu'en elle-même, elle reconnût qu'il avait raison, jamais il n'avait été incorrect avec elle.

Et à présent, elle s'expliquait son audace de ce jour. Son départ approchait et s'il ne parlait pas, maintenant, il n'aurait plus jamais l'occasion de le faire.

— Comment avez-vous été amené à entrer, comme chauffeur, chez mon père? s'informa-t-elle après quelques instants de réflexion.

— J'exerçais déjà, à Londres, mais le prince Beloslavsky tenait à ce que j'en termine en France, avant de m'installer définitivement à sa maison de santé. C'est lui et le banquier Krassel, un ami de votre père, qui m'ont trouvé cet emploi... J'ai accepté à cause de la grande liberté qu'on m'octroyait.

— Krassel vous aura dit, peut-être, qu'il y avait une fille chez les Jourdan-Ferrières.

— Oh! Michelle! protesta-t-il, seulement.

— Aujourd'hui, vous êtes décidé à partir?

— Vous avez vu, dans la lettre de mon ami, qu'il me fait de vifs reproches sur mon inexplicable retard à le rejoindre. Je ne puis plus remettre, avoua-t-il avec une vraie détresse dans les yeux.

Figée dans une apparente indifférence, il semblait que tout ce qu'il pouvait dire ne pût la toucher.

— Est-il en mon pouvoir de faire quelque chose pour que vous demeuriez en France? demanda-t-elle, de son ton si étrangement calme.

— Non! rien. Une situation honorable que je ne devrai qu'à mon travail m'est faite là-bas. Je n'ai plus le droit de tergiverser.

— Et moi? jeta-t-elle dans un cri.

— Vous? fit-il, troublé.

Mais, déjà, elle se ressaisissait.

— Je vais être sans chauffeur! expliqua-t-elle.

— Ah!... Je me suis assuré qu'un de mes compagnons d'exil accepterait de me remplacer au volant de votre auto. C'est un garçon sérieux en qui vous pouvez avoir confiance et qui vous servira avec dévouement.

— Avec dévouement, protesta-t-elle. Il ne me connaît pas! Quel dévouement sincère puis-je attendre d'un inconnu?

— Il me connaît, moi et cela suffit, dit John en souriant tristement.

— Soit, murmura-t-elle. Je le prendrai, puisque c'est vous qui me l'indiquez.

— Je vous remercie de cette preuve de confiance... Loin de vous, je serai plus tranquille de le savoir à vos côtés.

— Vous ne craignez pas qu'il ne vous remplace tout à fait? demanda-t-elle presque durement.

— Non! fit-il gravement, je crois qu'il y a des souvenirs, entre vous et moi, qui survivront à notre séparation.

Il est des mots qui font frissonner l'âme...

Il parut à Michelle que tout tournait autour d'elle. Ses jambes flageolaient sous une faiblesse insoupçonnée.

— Notre séparation, répéta-t-elle en un songe. Quand estimez-vous qu'elle aura lieu?

— Mais... dans quelques jours! Je reviendrai pour vous dire adieu.

— Non.

Subitement, son visage s'était décomposé. Une sensation d'oppression qui allait jusqu'à l'étouffement, ne lui permettait plus de feindre.

— Non, non! Ce n'est pas possible! Pas tout de suite, je ne veux pas.

— Et c'est trois mois trop tard, fit-il tristement.

Ce fut elle qui, instinctivement, lui prit le bras et se pressa contre lui.

— C'est pour me punir de mes sottes réflexions de tout à l'heure, que vous dites cela, n'est-ce pas?

— Hélas! non.

— Vous n'allez pas partir encore. Ce sont les vacances, vous trouverez un prétexte et nous irons ensemble à la mer.

— Ne me tentez pas, Michelle, protesta-t-il faiblement. Pour un sourire de vous, je ferais toutes les folies.

— Et cela en serait une, réellement que de demeurer toujours ensemble, comme nous sommes depuis six mois?

— Où cela nous conduirait-il? remarqua-t-il douloureusement.

— C'est juste, fit-elle avec un soupir, il faudrait toujours arriver à une décision.

— Et cette décision serait d'autant plus pénible à prendre que je n'aurais plus de situation assurée.

Elle ne répondit pas.

Avec des yeux agrandis de névrose, elle regardait fixement devant elle.

— Croyez-vous que la situation que vous allez avoir vous permettra d'offrir à une femme de partager votre vie, comme vous en aviez l'intention? demanda-t-elle dans un rêve.

— Je crois qu'une femme pourrait s'en contenter. C'est l'aisance largement assurée... tout dépend de celle qui acceptera de lier son sort au mien...

— Elle aura peut-être des goûts très dispendieux...

— Justement, je vais voir là-bas si la situation qu'on m'offre ne comporte pas la possibilité de me créer, au dehors, une clientèle. Je suis prêt à travailler nuit et jour, pour que ma compagne ne souffre d'aucune restriction.

— John! balbutia Michelle bouleversée. Vous faites des rêves, votre imagination vous emporte... J'ai peur que vous n'ayez de cruelles déceptions.

— Pourquoi? interrogea-t-il, la gorge serrée.

— Celle que vous aimez n'est peut-être pas libre, elle a des parents, des liens de famille, de race, de patrie... Elle ne se sentira peut-être pas le courage de tout briser pour vous.

Il eut un sursaut de révolte.

— Si je croyais cela, je partirais demain pour ne plus revenir. Mes bagages sont prêts. Quand il n'y a plus que les malles à boucler, le voyage est presque commencé.

— Vous m'avez promis de revenir dans trois jours? protesta-t-elle.

— Ce délai vous est nécessaire? remarqua-t-il tristement.

— Oui, affirma-t-elle vivement, car je ne m'attendais pas à vous perdre si vite.

(A suivre)